Coordination Edification

Mise à jour du 22 avril 2020

Les raisons de notre espérance

Fiche abrégée

II. Deux testaments pour une alliance

Le rapport entre les deux "testaments" ou "alliances" n'est pas toujours abordé de la même manière au sein des Eglises chrétiennes. L'Ancien Testament est-il vraiment la Parole de Dieu pour nous ? La grâce révélée avec Jésus-Christ a-t-elle remplacé la Loi de Moïse ? L'Eglise s'inscrit-elle en continuité ou en rupture avec l'assemblée des enfants d'Israël ?

1. Unité du message...

"Toute l'Ecriture sainte est contenue dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament" (La Rochelle, art. 3).

La Réforme du 16ème siècle a reçu la Bible tout entière comme Parole de Dieu écrite. Les Réformateurs ont souligné son unité et son autorité : Ancien et Nouveau Testaments correspondent bien à deux temps d'une seule et même alliance. L'Ecriture, testament de cette alliance, constitue un tout où chaque élément prend du sens pour aujourd'hui.

2. … et pourtant, une ligne de partage

Il y a bien une différence, cependant, entre les deux dispositions de l'Alliance du Salut. A la charnière des deux se trouve deux événements historiques qui vont ouvrir un accès nouveau pour tous les croyants auprès de Dieu, une nouvelle manière de servir Dieu en étant rendu participants de son œuvre. Ces deux événements sont :

- la venue du Christ, Jésus
- le don du Saint-Esprit lors de la Pentecôte.

Avec la naissance de Dieu Jésus, sa mort et sa résurrection, s'inaugure la période finale de l'histoire du Salut (Mt 11.11 ; Hé 1.1).
Avec l'envoi du Saint-Esprit, cet "autre avocat", Dieu est présent au milieu de son peuple et en chaque disciple. Sa vocation est de communiquer le conseil, la consolation, le secours dont le peuple de Dieu a besoin, ainsi que chaque chrétien (Jn 7.38-39).

3. Deux conséquences majeures

a. Le temps de l'accomplissement. La venue du Christ et le don du Saint-Esprit constituent un passage entre la longue préparation et l'accomplissement du dessein rédempteur de Dieu. Il y a donc bien une première et une nouvelle alliance, avec des rites, des usages et même des prédications spécifiques (Joël 2.28-29 ; Ac 2.17-21).

b. Le temps des nations. L'élargissement du peuple de Dieu à des hommes et des femmes « d'entre les nations » (Ac 15.23 ; Ro 9.24) est l'accomplissement d'une des promesses adressées à Abraham : *"Toutes les familles de la terre seront bénies en toi"* (Gn 12.2). Le temps devait venir où la Bonne Nouvelle serait proclamée *"jusqu'aux extrémités de la terre"*, après avoir été confiée, dans un premier temps, au peuple d'Israël. Cette ouverture, restreinte dans la première alliance, est nettement perceptible dans les Evangiles et se confirme dans le livre des Actes (Ac 13.46-48 ; 28.28).

Eviter les dérives :
Cela ne doit pas nous conduire à considérer que l'Ancien Testament n'offrirait qu'un intérêt historique, révélant un Dieu différent de celui que présente le Nouveau Testament. Avec Calvin, nous croyons que *"l'Alliance faite avec les Pères anciens, en sa substance et sa vérité, est si semblable à la nôtre qu'on peut dire qu'elle est une avec elle"*.

L'ouverture aux nations ne signifie pas que tous les hommes sont dorénavant considérés comme rachetés et membres du peuple de Dieu. C'est par la foi que l'homme est justifié, *"de sorte que ceux qui ont la foi sont bénis avec Abraham le croyant"* (Ga 3.9).

4. Le fondement historique de l'Alliance du Salut

Ce fondement repose sur l'élection d'Abraham. C'est à lui et à sa descendance que Dieu a fait une promesse et adressé une vocation. L'Alliance conclue avec Abraham et sa descendance contient en germe tous les développements ultérieurs, jusqu'à l'édification finale de la "nouvelle Jérusalem" (Jn 8.56 ; Hé 11.10, 13-16). Dès son établissement, il s'agit d'une alliance de grâce.

La loi, donnée 430 ans plus tard, n'a pas été donnée contre la promesse. La loi révèle la sainteté de Dieu et la marche du "juste" qui, tout en gardant les commandements du Seigneur, reconnaît son besoin de la grâce et du pardon (Ps 32 ; 51 ; Ga 3.17-21...). Il y a bien une seule Alliance, au sein de laquelle Dieu révèle progressivement son dessein.

Eviter les dérives : Il n'est pas juste d'opposer l'Ancien et le Nouveau Testaments, la loi et la grâce. La grâce n'était pas absente avant la venue de Jésus. La loi n'est pas révoquée aujourd'hui. Jésus ne parle pas d'abolition mais d'accomplissement (Mt 5.17 ; Ro 7.12).

5. Trois fonctions de la loi de Dieu

La théologie réformée reconnaît trois fonctions ou "usages" de la loi de Dieu.

a. Une fonction civile. La loi est aussi en rapport avec la vie dans la société. De par la grâce commune, l'énoncé de la loi (règles d'éducation, droit civil,...) rejoint les aspirations inscrites dans les cœurs et fait peser sur les consciences le sentiment d'un devoir moral. Cela permet d'établir un climat social plus favorable, de limiter les effets dévastateurs du péché (Ro 13.3-5 ; 1 Tm 2.1-2).

b. Une fonction pédagogique. La loi est comme une lumière qui révèle l'état de péché de l'homme, face aux exigences de la sainteté de Dieu, pour qui rien n'est caché. La loi me pousse donc à recourir à la grâce qui est manifestée en Jésus-Christ (Ro 3.4, 10 ; Ga 3.24).

c. Un guide pour le croyant. La loi concerne enfin la marche du chrétien et la sanctification. La sanctification est d'abord une position de foi et d'attachement ; mais elle se manifeste aussi par une marche (1 Co 1.2 ; 1 Jn 2.6). Habité par l'Esprit, le chrétien doit marcher selon l'Esprit, l'amour de Dieu le conduisant à aimer et à garder les commandements (Ps 119 ; Ez 36.26-27 ; Jn 15.10 ; Ga 5.13-14, 25).

6. La permanence de la justification par la foi

Dès la première disposition de l'Alliance, la justification par la foi est enseignée comme étant la seule voie du Salut (Ro 4.20-21 ; Hé 11). Rappelons que la foi n'est pas un sentiment, fut-il sincère, mais une confiance qui s'attache à la Parole de Dieu et qui se traduit par un engagement, une obéissance.

7. Hier, comme aujourd'hui : un peuple et des individus

Dieu fait alliance avec un peuple, mais l'appel s'adresse aussi à des individus. Les promesses sont tout à la fois collectives et personnelles. Dès l'Ancien Testament, le juste se distingue du 'méchant' par ses choix et sa conduite (Gn 18.23 ; Ps 1 ; Os 14.9...). Dans la nouvelle alliance, la promesse est

pour les croyants et pour leurs enfants (Ac 2.39) ; cependant, chacun est appelé à confesser de manière personnelle son adhésion à la personne et à l'œuvre de Jésus-Christ. Si les signes d'appartenance à la communauté diffèrent (circoncision, baptême), ils désignent une même réalité : l'humiliation, la mort de l'ancienne nature, la nouvelle naissance.

"Jésus-Christ ne promet pas d'autre Royaume des cieux à ses fidèles que celui dans lequel ils reposeront avec Abraham, Isaac et Jacob (Mt 8.11)" Jean Calvin.

- Une version plus développée de ce texte est disponible -